



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 122018

Texte de la question

M. Frédéric Reiss souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'opportunité d'élargir l'utilisation des appartements de coordination thérapeutiques (ACT). Mis en place à titre expérimental en 1995 dans le cadre de la prise en charge de malades atteints du sida, les ACT ont été reconnus en tant qu'établissements médico-sociaux en 2002. Ce dispositif innovant de prise en charge médico-psycho-sociale a rencontré un franc succès et a démontré toute son utilité. Il convient donc de s'interroger sur un possible élargissement de ce système à d'autres pathologies lourdes telles que certains cancers. Il souhaite connaître sa position sur cette question et lui demande si une expérimentation en ce sens est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122018

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3511